RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

13 YEARS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : [redacted]
879 950 541 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 JUILLET 2025

L'an 2025, Le 01 Juillet, A 10 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Nakhone SRIBOUAVONG, demeurant [redacted] Associé Unique de la société 13 YEARS,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nakhone SRIBOUAVONG, de son mandat de Président à compter du 01 juillet 2025, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La Société Un Deux Trois Soleil, société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 2 060 000 euros, dont le siège social est 45 Rue des Frères Pecchini 13007 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 988 673 489, représentée par Monsieur Nakhone SRIBOUAVONG, gérant.

Monsieur Nakhone SRIBOUAVONG, au nom de la Société Un Deux Trois Soleil qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Nakhone SRIBOUAVONG

[redacted]